



Au vu du contexte sanitaire lié à la propagation du coronavirus, les modalités d'organisation et d'évaluation des unités d'enseignement ont pu, dans différentes situations, être adaptées ; ces éventuelles nouvelles modalités ont été -ou seront- communiquées par les enseignant-es aux étudiant-es.

4 crédits	45.0 h	Q2
-----------	--------	----

Enseignants	Ippersiel Bertrand ;Périlleux Benoît ;Van Reybroeck Jean-Pol ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Thèmes abordés	<p>- Restitution des outils d'aménagement du territoire et de l'urbanisme dans leur contexte historique afin d'examiner leurs intelligences avec les demandes sociales et politiques qui ont conduit à leur adoption tout en les mettant en perspective avec les enjeux contemporains du développement durable</p> <p># Intégration du concept des échelles (européenne, belge, suprarégionale, régionale, locale, infra#locale) afin d'utiliser les outils et instruments de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme qui sont pertinents</p> <p># Compréhension des interdépendances et les influences des outils d'aménagement dans l'aide à la décision publique et privée et les jeux d'acteurs qui y sont associés</p> <p># Compréhension de l'évolution des modes gouvernances de l'action publique conduisant à la mise en place des instruments de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire</p> <p># Compréhension des dispositifs figurant dans les textes législatifs encadrant les projets d'urbanisme et d'aménagement à Bruxelles et en Wallonie</p> <p># Application des outils de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme en respectant les contenus légaux et en développant des stratégies adaptées à la situation à traiter</p> <p># Approche des dispositifs d'évaluation des incidences environnementales conformément à la directive européenne 2001/42/CE sur l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement.</p> <p>Les outils seront mis en critique et discutés afin de les remettre en contexte par des études de cas les principaux instruments d'aménagement utilisés à l'échelle régionale, intercommunale et communale et infra#communales. Ils seront appliqués à des cas présentés lors du cours et documentés entre autre par des acteurs de terrain.</p>
Acquis d'apprentissage	<p>- Qualifier les espaces en vue de planifier leur mise en oeuvre dans la perspective d'un développement durable</p> <p># Mettre en perspective le fonctionnement des niveaux de pouvoirs, les interactions entre les acteurs et les méthodes mobilisées pour dégager un intérêt commun dans la mise en oeuvre du projet tout en tenant compte des contraintes et des potentialités endogènes et exogènes</p> <p>1 # Comprendre le fonctionnement de la décision publique en produisant des analyses critiques au départ d'observation afin de les positionner dans le processus de transformation et de mutation des espaces au départ d'enjeux explicites et/ou implicites</p> <p># Déterminer les stratégies visant à atteindre des objectifs préalablement fixés pour répondre à des programmes d'aménagement des espaces par des infrastructures et des</p>

	<p>équipements tout en conservant les équilibres tant sociétaux qu'entre les fonctions fortes et faibles</p> <p>- Resituer la délivrance des autorisations d'aménagement ou de bâtir dans des systèmes de coopérations/compétitions entre les acteurs</p> <p># Maitriser les méthodes dont se saisit l'action publique pour atteindre ses objectifs d'aménagement du territoire et d'urbanisme à l'aide des outils stratégiques, réglementaires et opérationnels</p> <p># Examiner les conséquences des décisions tant en termes économiques (notamment des plus#values et moins#values foncières) que sociaux ou environnementaux, et technique en synergie avec le cours LURBA 2970 Montage de projet en urbanisme afin d'éclairer la décision</p> <p># Appliquer les connaissances dans le cadre d'un cas opérationnel et présenter le type de montage adéquat en lien avec le cours atelier d'urbanisme opérationnel</p> <p>-----</p> <p><i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i></p>
<p>Modes d'évaluation des acquis des étudiants</p>	<p>En raison de la crise du COVID-19, les informations de cette rubrique sont particulièrement susceptibles d'être modifiées. L'évaluation portera sur la capacité de l'étudiant.e</p> <ul style="list-style-type: none"> • à utiliser un des outils de l'aménagement du territoire présentés au cours et à l'appliquer à un site en Wallonie ou à Bruxelles choisi dans une liste proposée lors d'une séance du cours • à resituer l'outil d'aménagement utilisé dans les enjeux contemporains de l'aménagement du territoire • à comprendre et analyser les systèmes décisionnels mobilisés (juridiques, jeux des acteurs, place de l'outil à l'intérieur du système de l'aménagement du territoire), nécessaires à la mise en 'uvre de cet outil. <p>Cette évaluation prendra la forme d'un travail de groupe présenté devant un jury composé des enseignants de l'unité d'enseignement.</p>
<p>Méthodes d'enseignement</p>	<p>En raison de la crise du COVID-19, les informations de cette rubrique sont particulièrement susceptibles d'être modifiées. L'unité d'enseignement s'organise en quatre séquences.</p> <p>Une introduction à l'urbanisme en tant que système de décisions inscrit dans une suite d'arbitrage en déterminant le rôle des acteurs dans les différentes étapes et modalités de décisions. Il sera abordé les questions de la temporalité des décisions et leurs successions à l'aide d'exemples, les instruments en appui à la décision, les acteurs impliqués, une présentation du rôle des outils règlementaires et stratégiques aux différentes échelles (8h).</p> <p>La seconde séquence reprend des études de cas mobilisant les outils de planification aidant à la décision : stratégiques (schémas, ...), règlementaires (affectation et permis, ...), opérationnels (rénovation urbaine, site à réaménager, ...) permettant de discerner les outils de l'urbanisme normatif et de l'urbanisme de projet. Les techniques de localisation et les évaluations des incidences (26h).</p> <p>Une rencontre en situation avec un acteur dans la chaîne de décision de l'aménagement (4h).</p> <p>La dernière séquence consiste en une application par les étudiants des notions présentées au cours par l'instruction d'un dossier et la mise en critique d'un projet d'urbanisme (7h00).</p>
<p>Contenu</p>	<p>L'urbanisme et l'aménagement du territoire sont au service de la collectivité pour l'aider à déterminer et qualifier les espaces en vue de planifier leur mise en oeuvre dans la perspective d'un développement durable.</p> <p>Il s'agira également d'examiner les conséquences des décisions tant en termes économiques (notamment des plus-values et moins-values foncières) que sociaux ou environnementaux. L'UE développera les méthodes employées dont se saisit l'action publique pour atteindre ses objectifs à l'aide des outils stratégiques, réglementaires et opérationnels. Pour ce faire elle mettra en perspective le fonctionnement des niveaux de pouvoirs, les interactions entre les acteurs et les méthodes mobilisées pour dégager un intérêt commun dans l'affectation des surfaces en tenant compte des contraintes et des potentialités endogènes et exogènes.</p> <p>L'étudiant sera amené à comprendre le fonctionnement de la décision publique en produisant des analyses critiques au départ d'observation afin de les positionner dans le processus de transformation et de mutation des espaces au départ d'enjeux explicites ou implicites. Ces processus qui conduisent à la délivrance des autorisations d'aménagement ou de bâtir se fondent sur des coopérations/compétitions entre les acteurs, sur la détermination de stratégies devant atteindre les objectifs préalablement fixés et communiqués pour aménager l'espace par des infrastructures, équipements tout en conservant les équilibres sociétaux ainsi qu'entre les fonctions fortes et faibles. Ces processus doivent faire l'objet d'évaluation multidisciplinaire afin d'en cerner les impacts environnementaux, techniques, économiques, sociaux' permettant d'éclairer la décision.</p>
<p>Faculté ou entité en charge:</p>	<p>LOCI</p>

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Master de spécialisation en urbanisme et aménagement du territoire	URBA2MC	4		
Master [120] : ingénieur civil architecte	ARCH2M	4		
Master [120] en sciences géographiques, orientation générale	GEOG2M	4		